

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Compte-rendu Assemblée Générale 29 novembre 2012

PARTICIPANTS :

ARLETAZ Thierry, Conseiller municipal de Neuvy-sur-Loire
AUDRY Régine, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher
BALLENECKER Philippe, Adjoint au maire de Sury-Près-Léré
BASTIN Damien, EDF CNPE de Belleville
BERTRAND Philippe, Adjoint au maire de Thou
BILLAUT Jean-Louis, Maire de Boulleret
BLONDELET Eric, MDL/Chef BT Léré, référent CNPE à la gendarmerie de Léré
BUFFET Bernard, Président de la CLI de Belleville
COUCKE Laurent, Adjoint au Maire Myennes
DEBERNE J François, adjoint au Maire de Beaulieu
DUBOIS Olivier, CDT de la région gendarmerie du Cher
DEFFOBIS Jacky, Conseiller municipal mairie de Faverelles
DE LAMMERVILLE, Maire de Léré
GIRAULT Maud, Société Française d'Energie Nucléaire Val de Loire
LABALLERY François, Association Loire Vivante Nièvre Allier Cher
LAUGAUDIN Liliane, secrétaire générale sous-préfecture de Cosne Cours sur Loire
LAURENT Jean-Claude, Adjoint au maire de Léré
LENGRAND Michel, Conseiller Municipal de Bonny sur Loire
MARRET Dominique, Président de l'association Puisaye-Loire-Nature et Environnement
MEDEUILLE J Claude, 1^{er} adjoint (Annay)
MESSELOT Daniel, Président association du Val de Loire
MOREAU Jean-Louis, Chef de mission environnement au CNPE de Belleville
PRUNIAUX Samuel, CDT PSPG SPL
QUIEN J F , chef du service interministériel de la défense et protection civiles
SOLLOGOUB THOLLENAZ Nadia, maire de Neuvy sur Loire
UGAZIO Patrick, représentant syndicat sud Energie
VIGUIE Pascal, Conseiller général du canton de Léré
ZMYSLONY Rémy, Adjoint au chef de la division Orléans en charge de l'équipe réacteur à eau sous pression

EXCUSES :

BRUNAUD Alain, Président de la CCI
GOULAIN François, Directeur CNPE Belleville
GORCE Gaëtan, Sénateur de la Nièvre
HEDNER Barbara, chef du SIDPC18
MOZZOCATO Thierry, Secrétaire Général de l'Union Départementale 18 Force Ouvrière
MOZZICONACCI Jean Gabriel, Docteur Conseil Départemental du Cher de l'ordre des Médecins
POINSARD Michel, Conseiller général du canton de Cosne-Nord
Patrick RUELLE, Union Départementale CFDT

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Monsieur BUFFET, Président de la CLI, ouvre la séance à 18h15 en remerciant vivement Madame SOLLOGOUB THOLLENAZ, Maire de Neuvy, d'accueillir dans ses locaux l'assemblée générale de la CLI.

Neuville sur Loire est la 10^{ème} ville à accueillir la CLI, il en reste 9 à visiter.

Mr BUFFET annonce les excusés, et explique qu'au vu de l'importance de ce dossier et son impact sur l'environnement, il a souhaité que les maires assistent à cette séance afin de poser les questions qui les préoccupent.

Mr BUFFET annonce que le prochain bulletin paraîtra en décalé sur mi-janvier, afin que celui-ci ne soit pas noyé dans les publicités de fin d'année.

Monsieur BUFFET annonce l'ordre du jour (but unique) :

- La demande de l'évolution des autorisations de rejet et aux prélèvements d'eau du CNPE de Belleville

sur laquelle la CLI doit donner son avis.

La CLI a fait appel à L' ACRO – LABORATOIRE, qui aidera à finaliser les observations que la CLI émettra sur le dossier..

Mr MOREAU présente le dossier (ci-joint) lié à l'autorisation des rejets, ce dossier parle de chimie et en aucun cas de radioactivité.

Rappel : Permis de construire pour 2 unités de production : 5 janvier 1979

Mise en service unité de production n°1 : 1er juin 1988

Mise en service unité de production n°2 : 1er janvier 1989

Pour notre réunion ce qu'il faut retenir concerne la partie CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT : c'est le principe de l'aéroréfrigérant qui permet de refroidir les turbines, et pour cela les points d'eau sont nécessaires à l'alimentation des aéroréfrigérants, donc il est nécessaire de pomper l'eau de la Loire et de régulariser les rejets dans celle-ci.

La réglementation actuelle dépend de l'Arrêté du 8 novembre 2000 : autorisant le CNPE à poursuivre les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire ;

Le CNPE a déposé un dossier en mai 2011 afin que cet Arrêté du 8 novembre 2000 soit modifié selon ses besoins actuels :

➤ Leur motivation

- 1) Disposer d'autorisations de rejets compatibles avec les contraintes de fonctionnement (révision des limites de rejet en cuivre et zinc)
- 2) Améliorer la sûreté des installations par une évolution du conditionnement du circuit secondaire
- 3) Disposer d'un moyen pour traiter des salissures biologiques et de micro-organismes.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Ce dossier est instruit en parallèle par L'ASN. L'information du dossier définitif au public a été faite en septembre. L'ASN fera une présentation à la CLI pour observation et par la suite présentera le dossier au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST du Cher pour avis).

A l'heure actuelle, nous sommes dans la continuité de l'information

Lors de la présentation des évolutions demandées, une question a été posée par rapport au premier point : les condenseurs .

Est-ce que remonter les limites des métaux, n'est pas une façon de retarder les travaux ?

Réponse : non, car les rénovations sont importantes et obligatoires afin d'éviter des fuites, et l'intérêt est d'avoir des circuits en bon état. Les rénovations sont programmées par 2 tiers/1tiers c'est-à-dire 2/3 en laiton neuf, 1/3 en inox.

Intervention de Mr ZMYSLONY de l'ASN afin d'expliquer que la centrale ne rejette pas plus aujourd'hui qu'avant, que la centrale de Belleville pourrait ne plus rejeter d'azote car EDF aimerait bien que les condenseurs soient en inox mais le problème serait que l'absence des pouvoirs bactéricides du cuivre obligerait à traiter l'eau et la Loire ne pourrait pas supporter plus de nitrate, donc EDF refuse cette hypothèse.

Depuis 24 ans, des analyses faites en amont et en aval montrent qu'il n'y a pas d'impact sur l'environnement, ni sur la Loire et les organismes vivants. Ces études sont faites par l'université de Tours qui rend un rapport public annuel.

Le dossier privilégie les GV (générateurs de vapeur), moins de dépôt, moins d'encrassement au niveau des générateurs de vapeur, des produits de traitement sont proposés pour régulariser le PH traitement biocide, augmenter la morpholine, et utilisation l'éthanolamine qui serait plus rentable et qui est biodégradable.

Question de Mme SOLLOGOUB THOLLENAZ : Peut-on trouver un moyen, même si celui-ci a un coût, pour limiter le rejet Cuivre/Zinc.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Réponse de Mr MOREAU : les objectifs environnementaux sont toujours en dessous, et en permanence, même dans le futur, et même si les limites sont augmentées.

Question de Mr LABALLERY: Pourquoi remplacer la morpholine et demander une augmentation (multiplication) des rejets ?

Réponse : pour passer à un PH intermédiaire d'où la demande de l'augmentation de l'injection du produit.

Mr LABALLERY comprend qu'il faut maintenir le PH élevé mais aimerait savoir quels sont les effets sur l'environnement.

Une méthodologie est appliquée, il y a des calculs qui sont effectués pour le seuil de risque (les ratios), sont inférieurs à 1 donc non toxique pour la faune.

Mr LABALLERY souhaite savoir l'impact causé sur la Loire et tout autour de celle-ci par le cumul des métaux (cuivre/zinc/aluminium...) car EDF ne fait jamais référence à tous ces métaux en même temps, mais séparément.

Réponse : ils ne savent pas faire, ne savent pas évaluer l'indice de risque cumulé. Par contre ils font des études biologiques, chroniques sur les poissons, et ils ne voient pas de différence entre l'amont et l'aval.

En cas de situation de crise il sera appliqué un traitement biocide (eau de javel) afin de régulariser le PH

Question : Pourquoi rejeter du tritium ? Est-ce dû à un problème technique ?

Réponse : le réacteur produit du tritium, et c'est dû à des micros fuites dans le niveau secondaire.

Mr MOREAU continue la séance et explique les trois stations pour la surveillance environnementale :

1. Surveillance météorologique
2. Surveillance hydrologique
3. Surveillance hydroécologique

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, 1 route de Cosne 18240 Boulleret
Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Au niveau de la procédure, l'instruction ASN est en cours, les prochaines étapes sont réunion ASN/CLI, et présentation du projet au CODERST du Cher. Les signatures par l'ASN se feront pour l'été 2013 et la promulgation en septembre 2013.

Mme CAILLARD ouvre une parenthèse sur le tritium, il n'y a pas de rejets supplémentaires dans la Loire pour le Tritium, mais est demandé une augmentation de stockage. Mr ZMYSLONY précise que l'ASN a demandé à toutes les centrales de la Loire, de coordonner leurs rejets, afin d'éviter les cumuls.

En conclusion Mr BUFFET se félicite de cette séance riche et animée. Tous ont bien compris qu'il fallait faire attention à l'impact des rejets sur l'environnement. Les contrôles sont nécessaires et doivent être renouvelés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.